

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN MAGASIN

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION – INTERPRÉTATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à tout client consommateur tel que défini par le Code de la Consommation (ci-après le « Client »), à moins qu'il ne soit expressément prévu le contraire, et à tout produit commercialisé avec ou sans prestation de mise à la teinte ou de personnalisation (ci-après les « Produit(s) ») dans le magasin LA FABRIQUE DES COULEURS (ci-après le « Magasin ») exploités par la société (ci-après la « Société »), SASU dont le siège social est sis 16, avenue Henri Fabre 84100 ORANGE, immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro 090 081 838 (n° TVA: FR25909081838, téléphone : 04.13.07.81.84, courriel : contact@lafabriquedescouleurs.fr

Tout achat/commande adressé au Magasin emporte de plein droit l'adhésion sans réserve du Client aux CGV. Le Client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document n'ayant pas fait l'objet d'un accord entre les parties. Toute modification des présentes CGV est immédiatement applicable.

ARTICLE 2 : ACHATS / COMMANDES DE PRODUITS

2.1 Le Client retire et paie les Produits en Magasin le jour de la vente, sauf s'il en est convenu autrement par écrit ou si les Produits ne sont pas disponibles en Magasin et font alors l'objet d'une commande. Dans ce cas, les commandes parvenues à la Société sont fermes et définitives pour le Client, sous réserve d'une acceptation expresse par la Société, cette dernière devant s'assurer de la disponibilité des Produits. L'acceptation pourra également résulter de la mise à disposition des Produits

2.2 La Société se réserve le droit de refuser, diminuer ou échelonner toute commande pour des motifs légitimes, notamment dans le cas où les quantités commandées sont anormalement élevées ainsi qu'en cas d'indisponibilité ou de pénurie du Produit commandé, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

2.3 En cas d'indisponibilité du Produit commandé, la Société proposera au Client la fourniture d'un Produit équivalent susceptible de remplacer le Produit commandé. En cas de désaccord du Client, l'indisponibilité du Produit commandé entraîne l'annulation de la commande et le remboursement du Client.

2.4 Toute demande d'annulation, de modification par le Client d'une commande devenue définitive ainsi que tout retour après réception de la commande par le Client doit faire l'objet d'une autorisation expresse délivrée à sa discrétion par le service après-vente de la Société qui sera matérialisée par l'édition d'un bon de retour.

Le coût du transport et les frais engagés seront pris en charge par le Client.

2.5 Aucun retour, annulation ou modification ne pourra être accepté pour les Produits personnalisés, dont les Produits teintés, les papiers peints ou coupes de sols, les Produits sur commande ou les Produits achetés par le biais d'une offre promotionnelle.

ARTICLE 3 : LIVRAISON

3.1 La Société peut convenir, sur demande et aux frais du Client, d'acheminer les Produits jusqu'à l'adresse que ce dernier aura indiquée sur son bon de commande. Le Client devra fournir toutes les précisions nécessaires au bon acheminement des Produits ainsi qu'à leur réception. En cas de fixation

d'un rendez-vous de livraison, le Client s'engage à être présent sur le lieu de livraison pour réceptionner les Produits au jour et aux horaires prévus pour la livraison. Les frais de transport des Produits seront facturés au Client conformément aux montants précisés sur le bon de commande. Les Produits sont livrés à la date ou dans le délai indiqué sur le bon de commande, les délais de livraison pouvant varier suivant les catégories de Produits commandés et le lieu concerné.

3.2 Les Produits doivent être réceptionnés par le Client le jour de la livraison. La Société se réserve le droit de facturer au Client tous les frais inhérents à une seconde livraison, dans le cas où la première livraison n'a pas été dûment réceptionnée.

3.3 Toute marchandise commandée, facturée et réglée par le Client non retirée par ce dernier sera conservée dans le Magasin 30 jours après sa mise à disposition. Passé ce délai, l'avance et les Produits commandés resteront acquis à la Société.

Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure de fournir les Produits, le Client se verra rembourser 2 fois le montant de l'avance qu'il a versée le jour de la commande.

3.4 Les risques sont transférés au moment où le Client prend physiquement possession des Produits.

ARTICLE 4 : PRIX-PAIEMENT

4.1 Les prix comprennent la taxe sur la valeur ajoutée, au taux en vigueur à la date de la facturation et sont indiqués en euros. Le prix applicable est celui du tarif en vigueur au jour de la commande.

Des rabais, ristournes, remises peuvent être consentis par la Société au Client notamment en fonction des quantités acquises par le Client en une seule fois et/ou de la régularité de ses commandes. Ces offres de prix sont faites par écrit par un représentant dûment habilité de la Société.

Le prix de vente des Produits ne comprend pas les frais de port qui seront facturés en supplément du prix, le cas échéant.

4.2 Le prix est payable comptant en totalité le jour de la commande, à l'exception des Produits nécessitant une personnalisation.

4.3 Pour tout Produit nécessitant une personnalisation (mise à la teinte) ou n'étant pas disponible en stock, une avance minimum de 50% du montant total de la commande est exigible au moment de ladite commande.

ARTICLE 5 : SPÉCIFICITÉS PRODUITS

5.1 Les teintes des Produits sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication ; conformément aux standards, ces teintes bénéficient de tolérances d'usage. Les nuanciers et échantillons qui auront pu être remis au Client n'ont qu'une valeur indicative. En effet, étant donné la composition et la structure différente des matières, il est possible qu'une même teinte présente des différences de nuance d'un Produit à l'autre. La responsabilité de la Société ne pourra donc pas être engagée en cas de différence entre la teinte du Produit final et celle présentée sur le nuancier ou l'échantillon concerné. Il appartient donc au Client : 1) de s'assurer de la conformité de la teinte avant application, 2) de s'assurer des consommations de Produits au m² suivant le relief et la surface à recouvrir, 3) de commander et, le cas échéant, de conserver les quantités de Produits nécessaires y compris pour les raccords, reprises et finitions. D'une manière générale, aucune réclamation ne sera acceptée après application.

5.2 Conformément aux règles professionnelles (DTU 59.1 et 42.1 ; CPT 3035), les teintes ayant un coefficient d'absorption solaire > 0,7 ou un indice de luminance lumineuse < 35 sont fortement

déconseillées pour des applications en façades. Le choix d'une teinte saturée ou foncée doit être effectué avec soin et précaution. Le Client pourra consulter la Société pour optimiser les caractéristiques de la teinte qu'il souhaite. Le choix final de la teinte effectué par le Client relèvera de sa seule responsabilité.

5.3 Avant toute mise en œuvre des Produits, le Client devra prendre connaissance des fiches techniques des Produits et normes professionnelles ainsi que des règles de l'art en vigueur, conformément à l'article 10 des présentes CGV.

5.4 Le Client devra indiquer à la Société toute commande spécifique relative à un suivi de chantier. Si le Client omet de préciser lors de sa commande les références des teintes, la Société ne saurait être tenue responsable d'une variation de teintes.

5.5 Pour bénéficier de l'assistance technique et des garanties des systèmes Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) commercialisés par la Société, l'ensemble des composants du système décrits dans l'avis technique doit être respecté lors de la mise en œuvre du système.

ARTICLE 6 : PAPIERS PEINTS – REVETEMENTS MURAUX – SOLS

6.1 En cas de suite de commande, il ne peut être exigé que la nouvelle livraison soit utilisable et assimilable avec la marchandise ayant fait l'objet d'une livraison précédente. Les Clients doivent apporter tous leurs soins à la reconnaissance et à la préparation des supports, en vue d'assurer leur homogénéité et leur adaptation à recevoir des papiers peints, revêtements muraux et de sols notamment. Les colles et ingrédients sélectionnés doivent être compatibles avec les Produits concernés. Leur mise en œuvre doit être réalisée suivant les techniques appropriées et les normes professionnelles en vigueur. Avant toute mise en œuvre ou découpe, la marchandise doit être contrôlée par le Client : références, bords et teintes entre les rouleaux ou revêtements.

6.2 Dans le cadre des techniques de fabrication, un écart de teinte est possible entre les collections ou échantillons et le matériau livré : le Client ne pourra exiger que le matériel livré soit strictement identique aux collections ou échantillons.

6.3 La poursuite de la pose au-delà de 3 lés vaut agrément du Produit et interdit au Client le droit de contester par la suite la qualité de ce Produit. En ce qui concerne les Produits naturels, une différence de nuance entre deux livraisons par rapport à l'échantillonnage est propre au Produit textile et ne peut faire l'objet de réclamation.

ARTICLE 7 : GARANTIE

7.1 Garantie légale de conformité

La Société s'engage à fournir au Client un Produit conforme à sa commande et exempt de défauts de conformité lors de la remise dudit Produit, en ce sens que le Produit sera propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et qui présentera les caractéristiques présentées lors de la vente. La Société répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge lors de la commande ou a été réalisée sous sa responsabilité. Cette garantie ne jouera qu'à la condition que le Client en fasse la demande dans un délai de deux ans à compter de la remise du Produit.

Le Client peut choisir entre la réparation et le remplacement du Produit sauf si l'un de ces choix entraîne pour la Société un coût manifestement disproportionné. Si la réparation ou le remplacement du Produit sont impossibles, le Client peut se faire restituer le prix payé et rendre le Produit ou garder

le Produit et se faire restituer une partie du prix. La restitution, le remplacement ou le remboursement du Produit interviendront sans frais pour le Client et ne font pas obstacle à l'allocation éventuelle de dommages et intérêts dans le cas où le Client y aurait droit. La résolution de la vente ne peut être prononcée si le défaut de conformité est mineur. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale, si une telle garantie commerciale existe. En cas de défaut de conformité, le Client doit retourner le Produit en Magasin dans son état et emballage d'origine, accompagné de sa facture d'achat.

7.2 Garantie légale des vices cachés

La Société s'engage à remettre au Client un Produit exempt de défauts cachés qui le rendraient impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le Client ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, si le Client les avait connus. Cette garantie ne jouera qu'à la condition que le Client en fasse la demande dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. En cas de vice caché, le Client aura le choix de rendre le Produit et de se faire restituer le prix et les frais occasionnés par la vente ou de garder le Produit et de se faire restituer une partie du prix. Dans tous les cas, il appartiendra au Client de prouver qu'il remplit les conditions de la garantie. En cas de vices cachés, le Client doit retourner le Produit en Magasin dans son état et emballage d'origine, accompagné de sa facture d'achat.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

8.1 Les Produits devront être employés conformément à leurs fiches techniques, à leurs fiches de données sécurité, aux instructions d'emploi figurant sur leurs emballages et/ou aux préconisations applicables. La Société décline toute responsabilité s'il en était autrement.

8.2 La Société décline toute responsabilité en cas de différence de quantité non constatée à la livraison, pour toute altération de la qualité des Produits postérieure à la livraison résultant des conditions atmosphériques, du transport, du stockage, des manutentions, de la mise en œuvre et du traitement réalisé par le Client.

8.3 La responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être engagée pour tout dommage qui ne résulterait pas d'un manquement de la Société à ses obligations. En particulier, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée si la non-exécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

La Société, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gérer de manière optimale la relation clients. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés de la Société et aux personnes légitimes, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

Les données collectées sont conservées pendant toute la durée des relations commerciales augmentée de la durée des prescriptions légales. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles le concernant. Le Client pourra également retirer le consentement qu'il avait donné à la Société pour l'utilisation desdites données et s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection. Il pourra exercer à tout moment ses droits en adressant sa demande à la Société, à l'adresse suivante : contact@lafabriquedescouleurs.fr, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE – LITIGE - MEDIATION

10.1 Les CGV sont régies par le droit français, à l'exclusion de l'application des règles de conflit de loi.

10.2 Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client pourra recourir gratuitement au service de médiation du Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de justice (CMC2), par voie électronique : cm2c@cm2c.net ou par voie postale : CM2C, 14 rue Saint Jean – 75017 Paris, en vue de résoudre le litige qui l'oppose à la Société. Le Client devra justifier auprès du médiateur avoir tenté de résoudre préalablement ledit litige auprès des services de la Société, soit par courrier recommandé adressé au siège de la Société 16 avenue Henri Fabre 84100 ORANGE, soit par mail à l'adresse : contact@lafabriquedescouleurs.fr.

En cas de litige, le tribunal compétent sera le Tribunal de Grande Instance d'Avignon, ce qui est expressément accepté par le Client.

ARTICLE 11 : NOTIFICATION – RÉCLAMATION

Toute notification et/ou réclamation du Client à la Société au titre des présentes CGV sera faite par courrier recommandé adressé au siège de la Société 16 avenue Henri Fabre 84100 ORANGE, soit par mail à l'adresse : contact@lafabriquedescouleurs.fr.